

**ASSEMBLEE GENERALE DE CREDIT AGRICOLE S.A.  
TEXTE DE LA 3<sup>ème</sup> RESOLUTION AMENDEE**

**« Troisième résolution**

(Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende). - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice net de l'exercice 2007 s'élève à 4 895 676 609,65 euros. Compte tenu que le report à nouveau antérieur est de 2 253 079 831,75 euros, le montant total à affecter est de 7 148 756 441,40 euros.

En conséquence, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ce montant distribuable comme suit :

1. à la réserve légale, 23 434 444,49 euros ;
2. à la distribution du dividende global, soit un montant total de 2 003 708 246,40 euros, au paiement d'un dividende de 1,20 euro par action ayant droit au dividende mis en paiement au titre de l'exercice 2007 ;
3. au report à nouveau, soit 5 121 613 750,51 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action chez Euronext Paris le 27 mai 2008 et mis en paiement en numéraire à compter du 30 mai 2008.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte « report à nouveau », étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende est éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du même Code, applicable à compter de l'imposition des revenus de 2007. Cette réfaction bénéficie aux seules personnes physiques.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

<b>Exercice</b>	<b>Dividende</b>	<b>Avoir fiscal (1)</b>	<b>Total</b>
2004			
Acompte (2)	0,30€	0,15€	0,45€
Solde (3)	0,36€		0,36€
2005	0,94€		0,94€
2006	1,15€		1,15€

(1) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50% ; dans certains cas, ce taux est différent.

(2) Distribution au cours de l'année 2004.

(3) Distribution au cours de l'année 2005, ce solde était éligible à la réfaction au taux de 50%.